

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 juin 2017

2017-04- 91

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 27 juin 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 21 juin 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy le Potier : M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à Mme Manuela CHARTIER, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Pierre HENRY, M. Christophe BONNET à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, M. Gilles BILLIOT à M. Pascal HERRERO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification du tableau des emplois permanents

Il convient de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

1°) Création d'un poste de Conseiller des Activités Physiques et Sportives

Dans le cadre de la réouverture du complexe aquatique du Cosson, il convient de procéder au recrutement du Responsable de l'établissement à temps complet. L'annonce a fait l'objet d'une publicité auprès de 2 organismes : le Centre de Gestion du Loiret et la Gazette des Communes.

Suite aux différents entretiens, la commission de recrutement a choisi un candidat. Au regard du profil retenu, l'emploi sera pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 au motif qu'il nécessite une expertise particulière pour le pilotage et l'organisation d'un complexe aquatique ainsi qu'une forte expérience dans le management des équipes. Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférents au grade de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (catégorie A).

> Missions :

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services de la ville de La Ferté Saint-Aubin, il sera chargé de:

- Mettre en œuvre le projet d'établissement, et en dresser périodiquement le bilan
- Assurer la gestion administrative de l'établissement
- Mettre en œuvre et garantir la qualité du service offert et la sécurité des usagers
- Promouvoir les activités pour optimiser l'ouverture de l'établissement
- Contrôler la mise en œuvre des réglementations en vigueur
- Encadrer l'équipe pluridisciplinaire
- Assurer le contrôle, l'entretien et la maintenance des installations
- Lancer et suivre les prestations et travaux réalisés par des prestataires extérieurs
- Etre force de propositions et d'innovations dans l'évolution de l'établissement
- Réaliser la préparation et le suivi budgétaire de l'équipement en optimisant son fonctionnement

2°) Poste d'adjoint administratif pour le service Droit du sol à temps complet

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le service Urbanisme de la Ville de la Ferté Saint-Aubin a été transféré vers la Communauté de Communes. Après une période d'expérimentation par le biais du recrutement d'un agent en renfort sur une période de 6 mois à mi-temps, et au regard des besoins identifiés afin d'assurer la pré-instruction et le suivi des dossiers en itinérance dans trois communes (Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault et Ménestreau-en-Villette), il est proposé de pérenniser ce poste d'adjoint administratif principal (catégorie C), à 100 %, en procédant à sa création.

3°) Création de 3 postes pour les avancements de grade 2017

Dans le cadre des avancements de grade 2017, il convient de créer les postes suivants (les suppressions interviendront après avis du comité technique) :

> 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE les postes susvisés,
INSCRIT au budget 2017 les crédits correspondants.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE